

Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de TOURS Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2025
	l'An deux mille vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni en séance publique ordinaire, en la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Isabelle DELACÔTE, Maire.
Séance du 07 avril 2025 Convocation du 31 mars 2024	<u>Etaient présents</u> : Mme DELACÔTE, M. DUFAY, Mme ROBIN, MM ROBIN, LE CALVE, RENOU, Mme ARCHAMBAULT, M. BOMONT, Mme GAYE, M. RENARD, Mmes STOEBNER, CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, MERCIER-QUENAULT.
Nombre de Conseillers : En exercice : 19 <u>Présents</u> : 15 <u>Pouvoir</u> : 00 <u>Absents</u> : 04 QUORUM : 10	<u>Représentés par pouvoir</u> : <u>Absents excusés</u> : MM COELHO DOS SANTOS, BRIAUDEAU, Mme PIOT <u>Absent</u> : M. LEFEUVRE <u>A été élue secrétaire de séance</u> : Mme ARCHAMBAULT

DCM_2025_22 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2025

Madame DELACÔTE demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 03 mars 2025.

Madame TESSIER précise que le rapporteur de la Commission Culture était Mme DELACÔTE.

Prise en compte de l'intervention de Madame TESSIER, le procès-verbal de la séance du 03 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

« Département d'Indre-et-Loire
Arrondissement de Tours
Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE

DECISION
N°DE_2025_07

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu la séance du 25 mai 2020 lors de laquelle Madame Isabelle DELACOTE a été élue Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire »,

Vu les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie,

Considérant qu'il importe d'apporter une réponse à celles-ci,

Sur proposition de la Commission « Cadre de Vie »,

Considérant que ces biens ne présentent aucun intérêt pour la Commune,

DECIDE

Article 1 : de ne pas exercer de Droit de Préemption Urbain, sur les biens ci-après désignés :

- **Immeuble à usage d'habitation, sis 87 avenue de la Vallée du Lys, cadastré Section E n°s 2005 et 2006, d'une contenance de 00ha 16a 54ca,**
- **Immeuble à usage d'habitation, sis 01 Place Saint Maurice, cadastré Section E n°s 1539, 552, 553, 563, 744, 745 et 752, d'une contenance de 02ha 71a 17ca.**

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un don acte.

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 06 mars 2025

Le Maire,

Isabelle DELACOTE. »

« Département d'Indre-et-Loire

Arrondissement de Tours

Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE

DECISION

N°DE_2025_08

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22,

Vu la séance du 25 mai 2020 lors de laquelle Madame Isabelle DELACOTE a été élue Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire »,

Vu les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie,

Considérant qu'il importe d'apporter une réponse à celles-ci,

Sur proposition de la Commission « Cadre de Vie »,

Considérant que ces biens ne présentent aucun intérêt pour la Commune,

DECIDE

Article 1 : de ne pas exercer de Droit de Préemption Urbain, sur les biens ci-après désignés :

- **Immeuble à usage d'habitation, sis 08 rue des Grands Clos, cadastré Section E n° 1105, d'une contenance de 00ha 07a 10ca,**
- **Immeuble à usage d'habitation, sis 06 rue des Douves, cadastré Section E n°s 806 et 807, et d'un immeuble à usage de jardin, sis Les Basses Ouches, cadastré Section E n° 614, d'une contenance totale de 00ha 02a 65ca,**
- **Immeuble à usage d'habitation, sis 34 route de la Baudinière, cadastré Section ZN n° 416, d'une contenance de 00ha 11a 17ca.**

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 25 mars 2025

Le Maire,

Isabelle DELACOTE. »

Le Conseil Municipal lui donne acte de sa communication.

DCM_2025_23 – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 Budget Commune et Bulletin Municipal et Bilan des Politiques Foncières 2024

Compte Financier unique 2024 – Budget Commune

Monsieur DUFAY rappelle que la commune d'ARTANNES-SUR-INDRE expérimente le Compte Financier Unique depuis l'exercice 2022, qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public, l'objectif étant de généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux ;

- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte Financier Unique exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Monsieur DUFAY rappelle que les documents concernant le CFU ont été transmis aux membres du Conseil Municipal en accompagnement de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L.2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte financier unique du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président, le Maire ne devant participer au vote.

Madame DELACÔTE s'étant retirée pour le vote du CFU, Monsieur DUFAY préside la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

2024	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	-89 960,07 €	0,00 €	17 641,66 €	-72 318,41 €
Fonctionnement	776 486,37 €	0,00 €	522 653,42 €	1 299 139,79 €
Totaux	686 526,30 €	0,00 €	540 295,08 €	1 226 821,38 €

BILAN DES POLITIQUES FONCIERES 2024

Monsieur DUFAY rappelle au Conseil Municipal que l'article 11 de la loi du 8 Février 1995 applicable à compter du 9 Mai 1995 et dès le compte administratif 1995, prévoit que les collectivités territoriales et un certain nombre d'établissement publics doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan est annexé au compte financier unique de la collectivité ou de l'établissement public.

La Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE comptant plus de 2 000 habitants, est tenue de délibérer sur le bilan annuel de ses acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan des acquisitions et des cessions immobilières ne prend pas la forme d'un tableau récapitulatif, mais plutôt d'un rapport devant permettre à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la collectivité, et, au-delà, assurer l'information de la population.

Biens et droits concernés :

Le bilan annuel porte sur les acquisitions et cessions immobilières, c'est-à-dire sur les acquisitions et cessions d'immeubles (fonds de terre et bâtiments) ou de droits réels immobiliers.

Mutations concernées :

Toutes les acquisitions et cessions, c'est-à-dire, dans la limite des compétences des personnes publiques, aux ventes, aux cessions d'usufruit et de nue-propriété, aux échanges, avec ou sans soulte, aux donations, aux legs et aux baux qui confèrent à leur preneur des droits réels immobiliers (baux emphytéotiques, baux à construction ou à réhabilitation).

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte financier unique auquel le bilan sera annexé.

Puis, Monsieur DUFAY présente au Conseil Municipal le bilan des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2024 :

ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Par délibération en date du 06 février 2017, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité, la cession au profit de la Commune, moyennant le prix d'un euro, des parcelles cadastrées Section E n° 1696 et 1698 en vue de l'élargissement de la rue du Dolmen. L'acte notarié n'a pas été signé en 2024.

Par délibération en date du 24 septembre 2018, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir auprès des Consorts LEBERT, la parcelle cadastrée Section ZE n°21, sise au lieu-dit « La Pièce Boucard », pour un prix principal de 4 000 €, frais d'acte en sus. L'acte n'a pas été signé en 2024 ; le dossier est toujours en cours chez le notaire.

CESSIONS IMMOBILIERES

Par délibération en date du 04 septembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité la cession à 3F des parcelles cadastrées Section E n°1999 d'une superficie de 30 m², Section E n°s 1994 et 1997 d'une superficie de 25 m², Section E n°1988 d'une superficie de 2 m², pour la régularisation des emprises du Pôle Santé et des logements locatifs sociaux, pour le prix de 1€. L'acte notarié n'a pas été signé en 2024.

Par délibération en date du 15 avril 2024, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité la cession à Monsieur LEQUERTIER et Madame KNOCKAERT de la parcelle cadastrée Section E n°845, pour le prix de 1 €. L'acte a été signé en 2024.

Par délibération en date du 08 juillet 2024, le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité la cession à Monsieur Nicolas FROIN d'une partie du chemin rural n°40, d'une superficie de 651 m². L'acte notarié n'a pas été signé en 2024.

DROITS REELS PRINCIPAUX (Droit de propriété et les démembrements de ce droit)

Néant

DROITS REELS ACCESSOIRES (accessoire d'une créance, portant directement sur une chose)

Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le bilan qui vient d'être exposé et dit que le présent document sera annexé au compte financier unique pour l'exercice 2024.

DCM_2025_24 – COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 Budget Commune et Bulletin Municipal et Bilan des Politiques Foncières 2024

Compte Financier unique 2024 – Budget Bulletin Municipal

Monsieur DUFAY rappelle que la commune d'ARTANNES-SUR-INDRE expérimente le Compte Financier Unique depuis l'exercice 2022, qui se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public, l'objectif étant de généraliser sa mise en œuvre au plus tard au titre de l'exercice 2026 pour toutes les entités publiques locales.

Il s'agit d'un document commun à l'ordonnateur et au comptable public :

- Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- Il simplifie les procédures, sa production étant totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux ;
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le Compte Financier Unique exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Monsieur DUFAY rappelle que les documents concernant le CFU ont été transmis aux membres du Conseil Municipal en accompagnement de l'ordre du jour.

Conformément à l'article L.2124-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte financier unique du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président, le Maire ne devant participer au vote.

Madame DELACÔTE s'étant retirée pour le vote du CFU, Monsieur DUFAY préside la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

2024	Résultat de clôture N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Solde de clôture
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	7 864,76 €	0,00 €	2 632,55 €	10 497,31 €
Totaux	7 864,76 €	0,00 €	2 632,55 €	10 497,31 €

DCM_2025_25 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 **Budget Commune**

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 1 299 139,79 €,

Considérant qu'il importe de financer les dépenses d'investissement,

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *Section de Fonctionnement*

Affectation à l'excédent reporté (Article 002) : 1 272 988,20 €

- *Section d'Investissement*

Affectation au financement des dépenses d'investissement (Article 1068) : 26 151,59 €.

DCM_2025_26 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 Budget Bulletin Municipal

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Considérant que le Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 10 497,31 €,

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- *Section de Fonctionnement*

Affectation à l'excédent reporté (Article 002) : 10 497,31 €.

DCM_2025_27 – ZAC DU CLOS BRUNEAU Présentation du compte-rendu annuel à la collectivité (CRACL) 2024

Monsieur DUFAY, Premier Adjoint, délégué à l'Urbanisme, présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2024, établi par le CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER, aménageur de la ZAC du Clos Bruneau, transmis aux membres du Conseil Municipal, préalablement à la séance de Conseil Municipal.

Il précise que le C.R.A.C.L. a été exposé par les représentants du CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER le 04 avril 2025. Aucune observation n'a été formulée.

Conformément à la loi n°2000-1208 dite SRU, à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 (art 75), à l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme et au Traité de concession signé le 27 novembre 2014, il convient de présenter et de faire approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) concernant la ZAC du Clos Bruneau, par délibération du Conseil Municipal.

Le C.R.A.C.L. 2024 comprend une note de conjoncture sur les conditions de réalisation de l'opération sur l'année 2024 (dates-clés, avancement de l'opération – procédure, acquisitions foncières, ventes, actualisation du bilan prévisionnel) et la prospective 2024 (acquisitions foncières, travaux, commercialisation et échéancier des réalisations des équipements publics de la zone actualisé – planning prévisionnel de l'opération).

Sont joints à la note de conjoncture les bilan et plan de trésorerie prévisionnels actualisés.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2024 concernant la ZAC du Clos Bruneau et entendu sa présentation, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2024 concernant la ZAC du Clos Bruneau présenté par la société « CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER ».

DIT que le document sera annexé à la présente délibération.

RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

C.C.T.V.I. – Conseil Communautaire – Intervention de Madame DELACÔTE

Madame DELACÔTE informe l'assemblée que le conseil communautaire s'est réuni le 03 avril 2025.

Une partie du Conseil communautaire a été consacrée au budget avec le vote du CFU pour 2024 et la présentation du budget primitif pour 2025.

Le budget de fonctionnement 2025 s'élève à 50 529 600,08 €, soit +9,2 % par rapport aux crédits ouverts en 2024.

Une fluctuation du budget qui s'explique principalement par :

- l'augmentation des charges du service déchets de 900k€ (Contrat prestation Déchetterie Sorigny, TGAP +75 k€, variation prix des marchés, augmentation de la participation au SMICTOM)
- l'augmentation de la masse salariale 450 k€ (due aux augmentations de charges en particulier la CNRACL et l'URSSAF, à la hausse du SMIC, aux nouveaux recrutements).
- l'inflation sur les achats de fourniture et sur les prestations à hauteur de 1,5%.

L'autofinancement prévisionnel (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) s'élève à 2 302 214,08 €.

Les nouveaux tarifs pour l'accueil périscolaire et extra-scolaire ont été votés. Le coût des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires est de 6 944 K€ en 2024. Ce service est financé en partie par les participations familiales à hauteur de 29,29 %. Suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires en 2022, le bureau communautaire avait demandé de faire évoluer les tarifs afin que les participations familiales financent 33 % du coût total du service, à l'horizon 2026. La hausse de tarifs se poursuit donc pour 2025.

Concernant la TEOM, les estimations faites des nouvelles bases permettent d'assurer à la Communauté de communes un produit fiscal suffisant pour équilibrer le budget principal.

Avec le dynamisme du territoire, la population continuant d'augmenter, l'augmentation des bases d'imposition permet de couvrir les différentes augmentations prévues dans le budget déchets ménagers sans augmenter les taux d'imposition.

Il en sera de même pour la CFE, Cotisation Foncière des Entreprises, la taxe foncière et la taxe d'habitation. Les taux resteront inchangés.

Différents fonds de concours généraux et tourisme ont été votés pour aider au financement de projets de certaines communes, ainsi que les subventions aux événements sportifs et culturels.

La commune d'Artannes bénéficiera d'une subvention d'un montant de 2392€, ce qui représente 40 % de nos dépenses à caractère culturel pour notre programmation de 2025.

La Commune de Villaines-les-Rochers a souhaité mettre un terme à la convention de gestion de l'eau potable et que la CCTVI reprenne la gestion directe de l'eau potable de la Commune. Elle a reçu un avis favorable du Conseil.

La commune de Montbazou a présenté son nouveau PLU pour lequel elle a reçu un avis favorable du Conseil. Le PLUI de la TEV a également reçu un avis favorable du Conseil.

CCTVI – Rapport des Commissions

ACTIONS SOCIALES – ENFANCE/JEUNESSE	Rapporteurs : M. ROBIN – Mme SENOCQ
Commission Peej La commission s'est réunie le 27 mars. Un projet proposé par l'accueil ado de Truyes a récemment vu le jour. Il s'agit d'une formation en babysitting destinée aux jeunes de 16 à 20 ans de la communauté de communes. Cette formation vise à rassurer les parents qui emploient des jeunes. Le nombre d'inscriptions a atteint 13 jeunes, soit le nombre maximum prévu pour cette première session, qui se déroule du 7 au 9 avril à l'accueil ado Daumain de Monts. Au programme : une formation aux premiers secours avec le SDIS, des informations sur les rythmes de sommeil et la prise en charge des jeunes enfants avec une référente RPE, ainsi qu'un atelier sur la rédaction de CV avec le service de proximité PISE. Cette initiative devrait être renouvelée. De plus, le règlement intérieur des ALSH a été révisé, avec des modifications principalement liées au portail famille de la CCTVI. Un guichet unique 0-18 ans sera également mis en place prochainement, avec deux	

agents en charge de la gestion des demandes concernant les assistantes maternelles, les crèches, l'accueil ado, l'ALSH ou encore la restauration scolaire.	
MOYENS GENERAUX	Rapporteurs : Mme ARCHAMBAULT – M. BOMONT
GEMAPI - DECHETS	Rapporteur : M. LE CALVE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - HYDROGENE	Rapporteurs : Mme SENOCQ - M. LE CALVE
Lors de la dernière réunion, présentation du bilan du service développement économique. Un point a été fait sur la mise en place du « blabla car daily », avec beaucoup d'utilisateurs. Concernant l'hydrogène, tous les vélos vont être changés, les nouveaux intégrant une plus grande autonomie. Le service est à la recherche d'une personne pour en faire la maintenance. Des tests ont été effectués sur le nouveau compresseur de la station de recharge.	
TOURISME	Rapporteur : M. DUFAY
TRANSITION ECOLOGIQUE – ECONOMIE CIRCULAIRE - AGRICULTURE	Rapporteurs : M. LE CALVE - Mme ARCHAMBAULT
Prochaine réunion le 27 mai 2025	
AMENAGEMENT – URBANISME – HABITAT	Rapporteurs : M. DUFAY – Mme SENOCQ
BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES	Rapporteurs : M. DUFAY – M. BRIAUDEAU
EAU ET ASSAINISSEMENT	Rapporteurs : M. DUFAY – M. BRIAUDEAU
Monsieur DUFAY et Madame DELACÔTE ont reçu Mme FRIESSE, nouvelle directrice du pôle « Cycle de l'Eau » au sein de la CCTVI. Elle les a informés que leurs travaux actuels portaient principalement sur les assainissements non collectifs. En effet, réglementairement, des contrôles doivent être exécutés tous les 10 ans. Cependant, au vu des refus des administrés, notamment financièrement, un forfait de 12 € par semestre, soit 240 € sur 10 ans, a été mis en place, pour les administrés rencontrant des difficultés de paiement.	
TRANSPORT - MOBILITE	Rapporteurs : M. DUFAY – M. ROBIN
Prochaine réunion le 22 avril 2025	
CULTURE	Rapporteur : Mme TESSIER
SPORTS	Rapporteurs : Mme ROBIN – M. BOMONT

Réunions de la Commission Sport des 4 février et 11 mars 2025

- le 4 février, nous avons procédé à l'analyse des dossiers de demande de subvention déposés au titre de l'appel à projets équipements sportifs extérieurs en accès libre : étaient concernés, le parcours de santé à Ste-Catherine-de-Fierbois, l'aire de fitness à Montbazou et le pumptrack à Lignières-de-Touraine.

Ensuite a été abordé l'appel à projets d'équipements sportifs structurants : seul a été étudié l'éclairage du terrain de football à Lignières-de-Touraine.

Nous avons enfin évoqué le soutien du sport de haut niveau et travaillé sur le cadre à présenter pour le lancement d'un nouveau dispositif pour 2025

L'outil Bouger Sortir (communication, développement, adaptation...) a également été abordé ; il s'agit pour les associations de renseigner les différentes activités qu'elles proposent.

- le 11 mars, nous avons analysé des dossiers de demande de subvention déposés au titre de ERIS - Evénements Rayonnants Incitant à la découverte et à la pratique Sportive (associations).

11 dossiers déposés par des associations ; un avis a été donné qui sera ensuite validé en conseil communautaire.

Ensuite ont été évoqués les appels à projets équipements sportifs extérieurs en accès libre des communes : seul projet, la réfection du gazon synthétique du city-stade de Cheillé a été étudiée.

Enfin, les appels à projets d'équipements sportifs structurants des communes : ont été évoqués, la rénovation du gymnase de Thilouze (sol sportif et éclairage LED) et l'éclairage LED du stade de foot de Saint-Branches.

Un point a été fait concernant la nouvelle impulsion de « Bouger-Sortir » : il s'agit maintenant du développement de l'agenda et d'ajout d'actus sur la page d'accueil.

Au départ seules figuraient les activités et lieux proposées par les associations des communes de la CCTVI.

En dernier lieu, nous sommes revenus sur le soutien du sport de très haut niveau avec la présentation du dispositif final créé et validé en bureau communautaire.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Cadre de vie	Réfèrent : M. DUFAY
La commission a travaillé à l'élaboration du budget supplémentaire ainsi que sur l'étude du projet transmis par l'ADAC (l'agence d'aide aux collectivités) en rapport avec la réfection de la rue du Dolmen. Des demandes d'évolution du projet ont été formulées et nous étudierons sous peu le retour qui nous a d'ores et déjà été fait. Dans le but de valider l'ECB (Energetis Collectivité Bâtiment ou diagnostic énergétique) sur la Mairie, l'ADAC a également été saisie pour donner son avis sur la réfection thermique de la Mairie. L'ADAC nous ayant fait son retour ce jour, la commission aura à travailler sur ces conclusions lors de la prochaine réunion qui se tiendra le 15 avril prochain. A cela viendront s'ajouter des recommandations émises par l'Architecte des Bâtiments de France que j'ai rencontré la semaine dernière. Pour information, fin de semaine prochaine, une caméra reliée à un projecteur lumineux sera installée square des anciens combattants. Le but est de pouvoir sécuriser le périmètre du parking notamment la nuit.	

Vie Locale	Référente : Mme DELACÔTE
La commission vie locale s'est réunie le 2 avril 2025. Nous avons initié une réflexion sur <u>l'aménagement paysager de la rue du Noyer de Balzac et du lotissement de La Petite Louée</u> afin d'envisager une continuité avec la ZAC du Clos Bruneau. Nous avons évoqué l'aménagement du <u>jardin participatif du chemin du Coin</u>. Des ganivelles devraient être posées prochainement afin que le jardin ne devienne pas un « crottoir », et les membres du collectif ont repris de l'activité pour entretenir et agrémenter l'espace. Certains ont travaillé sur une nouvelle communication afin de valoriser l'espace et inciter de nouvelles personnes à rejoindre le collectif. Nous avons travaillé sur <u>la journée de l'environnement</u> qui aura lieu le samedi 14 juin. Nous avons organisé de nouvelles randonnées collectes de déchets. Cette journée s'enrichira cette année avec la participation de l'association Biodiv' Artannes qui animera des ateliers fabrication de nichoirs (oiseaux et chauve-souris), des jeux autour du hérisson. La participation du service environnement de la CCTVI (pour le tri des déchets) et de la CPIE restent à confirmer. Le cotech pour <u>l'Atlas de la biodiversité</u> a été créé pour l'animation opérationnelle du projet. Élus : Emmanuel Dufay, Frédéric Briaudeau et Isabelle Delacôte. Xavier Brault de l'association Biodiv' Artannes et Gilles Caillard, de l'association de Pêche AAPPMA, ancien agriculteur, pour ses connaissances du territoire, notamment. Delphine Carcaillon, agent mairie. Une communication devrait paraître prochainement pour informer sur la démarche afin que la population identifie les personnes qui interviendront sur le terrain. Concernant <u>la programmation culturelle</u> nous aurons plusieurs animations : • LES CONTRE PIEDS, Musique celtique, Samedi 24 mai 2025 à 20h30, Salle des fêtes • Théâtre de l'Ante, Samedi 28 juin 2025, Parc des Glycines avec repli salle des fêtes si besoin • COMPAGNIE ERNESTO BARYTONI, ZIK ZAP – spectacle jeune public « Arts de rue », 14 juillet parc des Glycines 15h30 • Compagnie MARISKA - Robin des bois, dimanche 5 octobre 2025 à 15h30, Salle des fêtes • Anthony ARRIGONI, samedi 15 novembre 2025 à 20h30, Salle des fêtes • Participation au festival du Cinéma de plein Air, financé par la CCTVI, avec la projection De Mary Poppins, précédée par une animation musicale « L'équipe à Jojo », 23 août Semaine du 14 juillet : accueil d'artistes en résidence de la Compagnie Gong ; projet participatif avec représentation finale le samedi 19 juillet. Résidence financée par la CCTVI dans le cadre de sa programmation culturelle.	
Education-Jeunesse-Economie locale	Référent : M. ROBIN
Le conseil d'école s'est réuni le mardi 18 mars. Un point a été fait sur les effectifs actuels, qui s'élèvent à 304 élèves, soit une moyenne de 25,33 élèves par classe. Cette moyenne reste encore relativement élevée pour notre école. Le bilan des activités passées et à venir a été présenté, avec notamment des événements comme la classe découverte à Noirmoutier, la rencontre avec l'auteur Alex Cousseau. Ce sont plus de 26 activités et sorties prévues pour cette année scolaire. Concernant l'association des parents d'élèves, celle-ci a déjà réalisé ou prévoit de réaliser 10 projets visant à soutenir et financer divers projets de l'école. Un grand merci à cette association, qui fait preuve d'un grand dynamisme.	

En ce qui concerne l'accueil de loisirs périscolaires (ALSH), celui-ci sera fermé durant les 3 premières semaines d'août, comme chaque année. Une salle de classe sera probablement mise à disposition au mois de juillet, en fonction des inscriptions. La salle multi-activités leurs sera réservée la dernière semaine de juillet pour prendre les repas car notre restauration scolaire sera fermée. Autre point, le CMJ s'est réuni le 26 mars sur le terrain de l'ancien skate-park avec une société pour étudier une éventuelle installation.	
Sports-Associations et Animations de la Commune	Référent : Mme ROBIN
Des réunions de préparation ont été menées avec l'Association de Jumelage en vue de la venue de nos amis anglais de Bathford, prévue du vendredi 11 au lundi 14 avril. Pour marquer cet accueil et afin de fêter les 20 ans de jumelage comme il se doit, une demande a été faite à l'ALSH pour la réalisation d'une trentaine de drapeaux anglais, tous nominatifs, qui seront utilisés lors des temps forts du séjour. Un vin d'honneur sera organisé par la mairie le samedi 12 avril à midi aux Glycines. La Commission Festivités s'est réunie le lundi 24 mars pour : • Aborder la célébration des 20 ans du jumelage avec Bathford, • Organiser la cérémonie du 8 mai, • Amorcer les préparatifs de la fête du 14 juillet. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 15 mai à 20h, dans la salle des fêtes, avec toutes les associations de la commune. Objectif : échanger sur les activités et projets à venir.	
Finances	Référente : Mme ARCHAMBAULT
Commission finances avec les adjoints le lundi 14 avril, à 18h30, puis commission générale des finances le lundi 05 mai à 19h.	
Communication	Référente : Mme SENOCQ
Ressources Humaines	Référente : Mme DELACOTE

CAVITES 37 : (Intervention de M. BOMONT) :

Assemblée Générale du 20 mars dernier.

À l'ordre du jour, les élections des membres du bureau du Syndicat sont les suivants :

- Le nouveau président en remplacement de Mme BERGEOT, maire de VILLAINES LES ROCHERS est Mr Bertrand LANOISELEE (commune de NOIZAY), ensuite viennent dans l'ordre :

- 1ère Vice-Président : M. Bertrand RITOURET (commune de LUYNES)
- 2ème Vice-Président : M. Francis BRUERE (commune du GRAND PRESSIGNY)
- 1er administrateur : M. Jean-Michel LENA (commune de CANGEY)
- 2ème administrateur : M. Gilles GASNIER (commune de VOUVRAY)
- 3ème administrateur : M. Alain BASTIE (commune de CINQ MARS LA PILE)
- 4ème administrateur : M. Laurent QUITTET (commune de ST ANTOINE DU ROCHER)
- 5ème administrateur : M. Lionel PINAULT (commune de ROCHECORBON)

- 6ème administrateur : M. Patrick NOGIER (commune de ST AVERTIN)

A l'issue de l'élection du président et des membres du syndicat Cavité 37, ont été validés :

Le compte administratif 2024, en fonctionnement recettes pour 514 748,31 € et en fonctionnement dépenses à 458 356,00 €.

Pour 2025, le budget primitif est présenté en section de fonctionnement à 530 980,15 € et en section d'investissement à 55 252,16 €.

Ensuite, a été validée la création d'un emploi de géologue à compter du 1^{er} avril 2025, contractuel à temps complet, à raison de 35 heures par semaine pour exercer différentes missions.

La prochaine AG aura lieu en octobre ou novembre prochain dans un lieu qui n'a pas été déterminé.

TOUR DE TABLE

Madame DELACÔTE revient sur les faits de tentatives et de cambriolages s'étant déroulés ces derniers temps. Elle a été interpellée par certains commerçants déstabilisés face à la situation. Monsieur ROBIN en a rencontré d'autres. Il a été décidé de maintenir l'éclairage public toute la nuit dans le centre bourg. Une communication va être diffusée.

Elle informe également qu'elle ne se représente pas aux prochaines élections municipales, et souhaite bon vent à tous ceux souhaitant repartir. Elle apprécie beaucoup la collaboration avec les élus. Ce furent 05 années assez intenses, et tient à tous les remercier pour leur engagement. Ce fut pour elle une très belle expérience et est ravie d'avoir pu participer à la gestion de notre belle commune.

Monsieur DUFAY, partant du constat qu'Isabelle DELACÔTE ne se représentait pas, annonce qu'il a pris la décision, entouré de plusieurs élus sortants, de constituer une liste en vue des prochaines élections municipales. Il en serait tête de liste. Sa volonté ? une présence terrain, une action dans la continuité dans l'intérêt du bien commun. Il invite celles et ceux désireux de s'investir durablement, pour Artannes et ses habitants, à le contacter.

Messieurs ROBIN et RENOU annoncent ne pas se représenter mais soutiennent la candidature d'Emmanuel DUFAY.

Monsieur BOMONT, interpellé par des propriétaires riverains voisins de la route de la Billette, souhaiterait avoir des informations à transmettre quant à l'entretien de cette voie. Monsieur DUFAY lui précise que la commune de Joué-lès-Tours devait établir des orientations budgétaires et revenir vers nous, mais aucun retour ne nous a été fait.

Madame ARCHAMBAULT demande que Monsieur DUFAY participe à la réunion de PISE le 27 mai prochain, étant retenue par une autre réunion.

Madame ARCHAMBAULT ayant effectué 03 mandats d'élue annonce qu'elle ne souhaite pas se représenter pour les élections municipales de 2026.

Madame GAYE annonce qu'elle se représente, avec Monsieur DUFAY, pour un 3^{ème} mandat.

Monsieur RENARD ne repart pas. Il souhaite cependant terminer le projet de réfection de la passerelle à la Molubé.

Madame STOEBSNER ne souhaite pas se représenter, mais parle d'une très bonne expérience. Est très contente d'avoir fait partie de l'aventure.

Mesdames TESSIER et SENOCQ, après plusieurs échanges et mûre réflexion, ont décidé de se réengager avec Monsieur DUFAY.

Madame QUENAULT-MERCIER réfléchit à faire partie de la liste de Monsieur DUFAY, en tenant compte de sa situation professionnelle et de ses deux enfants en bas âge.

Madame ROBIN déclare avoir fait un premier mandat avec une femme, et se dit prête à poursuivre pour un second mandat avec un homme. Elle tient à remercier Madame DELACÔTE. Madame ROBIN précise avoir été très émue par

les propos de Madame DELACÔTE, pour tout ce qu'elle a fait. Ce mandat lui a permis de découvrir beaucoup de choses, et espère en découvrir plus avec Monsieur DUFAY.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la prochaine séance de Conseil Municipal aura lieu le lundi 12 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 10.

Liste des délibérations :

- DCM_2025_22 – Approbation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2025
- DCM_2025_23 – Comptes financiers uniques 2024 et Bilan des politiques foncières 2024 – Budget Commune
- DCM_2025_24 – Comptes financiers uniques 2024 et Bilan des politiques foncières 2024 – Budget Bulletin municipal
- DCM_2025_25 – Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - Budget Commune
- DCM_2025_26 – Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - Budget Bulletin municipal
- DCM_2025_27 – ZAC du Clos Bruneau – Présentation du Compte rendu annuel à la collectivité (CRACL) 2024



Le Maire,

Isabelle DELACOTE.



La secrétaire de séance,

Monique ARCHAMBAULT.

Les membres du Conseil Municipal,

M. DUFAY Emmanuel		M. BRIAUDEAU Frédéric	Absent excusé.
Mme ROBIN Marie-Alice		M. RENARD Jean-Paul	
M. ROBIN Gérard		Mme STOEBNER Sabine	
M. LE CALVE Joseph		Mme CHATEAU Katia	
M. RENOU Joël		Mme TESSIER Christel	
Mme ARCHAMBAULT Monique		Mme SENOCQ Anne-Laure	
M. Patrick BOMONT		Mme PIOT Delphine	Absente excusée.
Mme GAYE Pascale		Mme QUENAULT Joy	
M. COELHO DOS SANTOS Manuel	Absent excusé.	M. LEFEUVRE Wadson	Absent.